Paris, le 1er mars 2021,

Monsieur le Président du CTL,

Les restructurations engagées par la DGFIP, transferts, fusions ou destructions de services rebaptisées Nouveau Réseau de Proximité, ne sont que la conséquence d'une politique libérale dont la seule finalité est la réduction des moyens nécessaires à l'administration pour réaliser ses missions au profit de tous. Dans ce cadre, les suppressions d'emplois à la DGFIP sont au nombre de 1.800 pour 2021 avec, comme nouveauté la connaissance anticipée du nombre d'emplois supprimés en 2022 : 1.600. Depuis 2011, 21.016 emplois ont ainsi été supprimés. Aucune mission n'a été épargnée. Et même si cette année la DNVSF ne connaît pas de suppression de poste (juste la transformation d'un poste d'ID CN en IP), les services contribuant à la mission de contrôle fiscal sont fortement impactés. Ainsi, au niveau national et sans toutefois avoir eu la possibilité d'effectuer un décompte exhaustif, la CGT Finances-Publiques a relevé pour la seule année 2021 la suppression de 205 emplois dans les services dédiés à cette mission (Brigades de contrôle ou de recherches, PCRP, PCE) et ce malgré la création en Province de 30 postes dans des Pôles de Contrôle à distance.

La DNVSF, fortement dépendante des services de contrôle fiscal des autres directions pour établir son programme de contrôle, rencontre donc des difficultés pour remplir sa mission en conséquence de l'appauvrissement des services dont elle est tributaire.
Dès lors et pour tenter de remédier à cette situation, sans toutefois en rechercher la cause, la DNVSF va se replier sur elle-même en espérant que la Brigade de programmation, avec ses seuls moyens, alimentera, par ses fiches, toutes les brigades de contrôle des revenus.
La Brigade de programmation exploitera donc principalement des listes de requêtage établies pour une grande partie sur des données déclaratives déjà informatisées. Dès lors, les personnes ou les situations qui n'apparaissent pas dans une base de données ou qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement purement informatique seront certainement très peu vérifiées, affaiblissant d'autant la mission de contrôle.

L'un des points à l'ordre de jour concerne les mesures sanitaires.

Dans son message du 10 février dernier adressé aux agents et publié sur Ulysse, le directeur général demande une maximisation du télétravail, dès lors que les fonctions le permettent. Il considère, je cite, «que chacun d'entre nous doit à minima télétravailler un jour de plus par rapport à la quotité actuelle». Il se réfère alors à la circulaire du Premier Ministre du 5 février 2021. Malheureusement, il occulte totalement les risques psychosociaux engendrés par la situation sanitaire, contrairement à la circulaire du Premier ministre, qui, elle, attire l'attention des chefs de service sur la vigilance

particulière pour prévenir les risques psychosociaux, et notamment ceux liés à l'isolement des agents.

Pour la CGT Finances-Publiques, le télétravail ne saurait être imposé aux agents, qui, pour des raisons diverses, souhaiteraient être en présentiel plutôt que confinés à domicile et/ou dans des conditions de télétravail précaire ou en mode dégradé.

Permettez-nous de contester, dans le cadre de ce CTL, l'approche faite par le Président du CHSCT lors du dernier plénier, lorsque il s'est agit, pour les représentants du personnel, de demander le financement en matériels ergonomiques et de s'acquitter du surcoût en électricité, chauffage, etc... par l'administration employeur. Mais peut-être ce dernier n'a-t-il pas eu le temps de lire la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021, qui en sa page 3, mentionne bien les risques de différentes natures dès lors qu'il y a recours au télétravail. Quels sont ces risques : «risques liés à l'environnement et **aux matériels de travail** dans lequel s'exerce le télétravail et des risques psychosociaux, qu'il s'agisse d'isolement social et professionnel, de gestion du temps de séparation entre temps de travail et temps personnel ou encore de stress résultant d'objectifs mal dimensionnés ou d'un contrôle distant trop présent».

Monsieur le directeur, pourriez-vous décliner les mesures déjà prises par la DNVSF en matière de prévention des risques psychosociaux liés au télétravail et celles, que vous entendez prendre à l'avenir ? Quelle est votre position sur l'équipement en matériels de travail dans lequel doit s'exercer le télétravail ? La direction compte-t-elle équiper en siège ergonomique à domicile, les agents dont la santé le nécessite ? En souris, repose pied ? Les seuls écrans de grande taille alloués aux agents par la direction ne sauraient suffire.

Monsieur le directeur, la crise sanitaire que nous vivons ne nous permet pas de visibilité à long terme. Dès lors, pouvez-vous nous donner des informations sur le nombre d'affaires à rendre par les brigades en 2021 ?

Pour la CGT Finances-Publiques, l'année 2021, compte tenu des perspectives connues à court et moyen terme, sera très probablement dans la continuité de 2020. Il est donc légitime que le nombre d'affaires attendu en 2021 par la direction soit en adéquation avec les conditions de travail rencontrées par les agents, afin que celles-ci ne subissent pas de dégradations supplémentaires.

Les représentants CGT Finances Publiques DNVSF